

## Présentation du Programme Leader 2007-2013 GAL Haute Provence - Luberon

### 1. Le territoire du GAL Haute Provence - Luberon

La candidature « *Habiter un territoire Haute Qualité de Vie* » du GAL Haute Provence – Luberon conforte le partenariat établi entre le Pays de Haute-Provence et le PNR du Luberon pour mettre en œuvre les programmes LEADER.

C'est en effet la **3<sup>ème</sup> fois** que les deux territoires présentent une **candidature commune**, après l'initiative communautaire Leader II (1996-2001) co-porté par le PNR du Luberon et le SIVOM du Pays de Forcalquier et le PIC Leader + (2003-2008) confié au GAL Luberon-Lure pour le compte des 2 entités.

Le périmètre du GAL Haute Provence – Luberon comprend **101 communes** toutes incluses dans le périmètre du Parc ou du Pays (20 communes appartiennent simultanément aux 2 territoires de projet).

Le territoire du GAL compte **131 625 habitants**.

Il concerne par ailleurs **13 communautés de communes** (cf. carte jointe).

Le périmètre du nouveau GAL réintègre 10 communes du Pays de Haute-Provence exclues de la programmation précédente : Manosque et les communes de la rive gauche de la Durance (Manosque, Gréoux-les-Bains, St Martin de Brome, Vinon sur Verdon (Communauté de Communes Luberon-Durance-Verdon), Le Castellet, Entrevennes, Puimichel (Communauté de Communes Val de Rancure), Oraison (Intercommunalité du Luberon Oriental), Valensole et Brunet.)

Le périmètre retenu traduit la volonté des élus de faire correspondre les limites du GAL avec le périmètre du Pays de Haute-Provence et celui du PNR du Luberon.

Néanmoins, compte tenu du plafond de population imposé par le cahier des charges, fixant un maximum de 150 000 habitants, les communes de Cavaillon et de Pertuis ont été retirées du périmètre du GAL.

2 logiques ont prévalu pour effectuer ce choix :

- privilégier les communes rurales aux villes moyennes, le programme Leader leur étant destiné prioritairement ;
- favoriser les « **communes d'union** » **Pays-Parc**, ce qui explique que la ville de Manosque ait été maintenue dans le périmètre.

### 2. La stratégie LEADER « Habiter un territoire Haute Qualité de Vie »

**Les précédents programmes d'innovation rurale mis en œuvre sur le territoire ont été conçus sur une idée maîtresse : « le patrimoine comme support de l'économie future ».** A travers les GAL Leader II et Leader +, le Parc Naturel Régional du Luberon et le Pays de Haute-Provence ont ainsi choisi de conforter l'attractivité du territoire en travaillant sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles, considérées du fait de leur caractère exceptionnel, comme le premier facteur de son développement.

## **2 idées forces ont prévalu à l'élaboration de la priorité ciblée du GAL Haute Provence – Luberon.**

D'abord : **tirer profit de l'expérience du travail en commun Pays-Parc** à travers les programmes Leader précédents. Le travail réalisé dans le domaine de la préservation, de la valorisation, de la connaissance des ressources naturelles et de la mise en réseau des acteurs autour de ces problématiques a porté ses fruits : notre territoire est aujourd'hui reconnu comme un territoire où la qualité de vie est jugée agréable en raison d'un environnement protégé.

Mais en même temps : **sortir de la logique « environnementaliste »** pour concerner davantage les habitants. Le territoire doit en effet éviter le « piège de la carte postale ». Nous bénéficions d'une belle image vu de l'extérieur, encore faut-il que cette image corresponde à la réalité vécue par les habitants.

Dit brutalement : il ne s'agit pas d'avoir un territoire sous cloche où il ne se passe rien. D'autant que les enjeux liés au développement rapide que connaît le Val de Durance nous forcent à agir, comme le précise le diagnostic exposé dans la candidature.

Il s'agit finalement de passer d'une qualité de vie reconnue, avant tout liée à la qualité du cadre de vie immédiat, à une « **Haute Qualité de Vie** » **vécue**, davantage liée aux opportunités d'emplois et à l'accès aux services.

La déclinaison de la priorité ciblée « Habiter un territoire Haute Qualité de Vie » en fiches-actions s'est principalement basée sur les propositions formulées par le **groupe de travail** qui s'est réuni à 5 reprises entre juin et décembre 2007. Ce groupe de travail a rassemblé largement les acteurs du territoire dans les principaux domaines concernés par l'axe 3 du FEADER. Son « noyau dur » était constitué de membres du Comité de Programmation du GAL Luberon-Lure et de membres du Conseil de Développement du Pays, appuyés par les techniciens du Parc et du Pays.

Sa réflexion a été alimentée par différents éléments :

- l'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire et des enjeux
- un travail de mise en commun et de croisement des chartes respectives du Pays et du Parc
- un sondage de la population interrogée à 2 périodes de l'année (été et automne) dans 6 communes du territoire sur sa perception de la qualité de la vie
- un appel à projets diffusé auprès des acteurs locaux recensés par le GAL, le Pays et le Parc (80 réponses)
- les possibilités d'intervention du FEADER au regard des dispositifs prévus dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et de sa déclinaison régionale (DRDR).

Pour traduire notre priorité ciblée « Habiter un territoire Haute Qualité de Vie » en programme d'actions, il est apparu pertinent de **concentrer l'intervention des fonds Leader sur 3 axes de travail**, qui conforteront la qualité de vie en termes d'activités économiques et de services aux personnes, sur lesquels nous souhaitons faire reconnaître l'excellence du territoire :

- Favoriser l'appropriation et mieux valoriser les produits d'excellence du territoire
- Expérimenter des services d'excellence autour de la mobilité et créer une culture de la mobilité durable
- Accompagner le développement des pôles économiques d'excellence du territoire et les promouvoir auprès de la population locale

Une enveloppe de crédits européens FEADER d'un montant de 1 984 400 € a été attribuée au GAL Haute Provence – Luberon pour mener à bien cette stratégie. Le montant total de la programmation sur la période 2008-2013 est estimé à 4 133 000 €.

### 3. Les thèmes de la « Haute Qualité de Vie »

#### - *Favoriser l'appropriation et mieux valoriser les produits d'excellence du territoire*

La valorisation et l'appropriation des produits de qualité du territoire, objectif de notre priorité ciblée LEADER, repose sur l'idée de **conforter cet atout majeur** du territoire qu'ils représentent. Symboles emblématiques de notre identité rurale, nos productions de qualité doivent intégrer l'impératif fondamental de la performance économique. Fiertés locales, certes reconnues mais parfois encore trop confidentielles ou de notoriété limitée, **nos produits doivent tendre vers l'excellence pour devenir des vecteurs de compétitivité économique, tout en restant les garants de l'éthique environnementale qualitative dont ils sont les symboles.**

Cette orientation du programme s'appuiera sur les actions initiées depuis plusieurs années par le Pays de Haute-Provence pour promouvoir le pôle « saveurs-senteurs » :

- création de l'Université des Saveurs et des Senteurs
- accompagnement de la démarche de labellisation « pôle de compétitivité »
- organisation de la Semaine des Saveurs et des Senteurs
- création et diffusion d'outils de communication communs aux filières labellisées du territoire

#### - *Expérimenter des services d'excellence autour de la mobilité et créer une culture de la mobilité durable*

Les questions relatives aux mobilités et aux modes de déplacements sur le territoire sont problématiques à plus d'un titre et, en particulier, leurs conséquences sur l'environnement (pollution à l'ozone et qualité de l'air notamment) ne sont plus à démontrer.

Sous un autre angle, les habitants les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi et/ou de formation...) se trouvent particulièrement pénalisés en termes de mobilité pour l'accès aux secteurs d'emploi et de formation ainsi qu'aux services.

#### **Extrait de la charte du Pays de Haute Provence :**

*« Dans un territoire de grande mobilité, les déplacements se font principalement par voiture. Si ce mode de transport ne pose pas encore de graves problèmes, compte tenu de la faible densité de l'habitat, il ne doit pas éviter une réflexion sur les transports collectifs en direction notamment des jeunes, des personnes âgées et des actifs paupérisés.[...] Le Pays estime que cette situation ne va pas manquer de poser de sérieux problèmes dans les années qui viennent du fait du vieillissement de la population. Il invite les communes et les communautés à s'engager vers un schéma de transports collectifs, seul à même de garantir les conditions de la mobilité pour tous dans les années qui viennent. »*

**L'ambition de notre candidature LEADER sur cet aspect est d'assumer et de promouvoir l'exigence d'un niveau élevé de services sur le thème de la mobilité.** L'ambition est d'une part, de conforter la cohésion sociale du territoire, menacée par des disparités sociales et géographiques, en contribuant à faire de la mobilité une garantie d'égalité accru dans l'accès aux services ; d'autre part, de favoriser le développement et l'appropriation de modes de déplacements alternatifs compatibles avec les impératifs environnementaux de préservation des ressources.

- ***Accompagner le développement des pôles économiques d'excellence du territoire et les promouvoir auprès de la population locale***

S'il est incontestable que les pôles d'excellence participent au rayonnement du territoire, y compris à l'échelon régional, il convient toutefois de reconnaître que la spécialisation de ce dernier demeure insuffisante pour lui conférer une attractivité naturelle vis-à-vis des entreprises. De la même manière, si ces différents labels sont la preuve d'une reconnaissance au niveau institutionnel des savoir-faire développés localement, les activités et acteurs concernés ne sont pas forcément bien identifiés par les habitants eux-mêmes, ce qui empêche la construction d'une image territoriale forte autour de ces pôles.

Pour ces raisons, au-delà des dispositifs traditionnels afférents aux démarches d'accompagnement des pôles (P.E.R., PRIDES, etc.) les interventions du GAL seront réservées :

- d'une part, au développement des activités économiques dans les secteurs concernés, potentiellement créatrices d'emplois,
  - d'autre part, à l'organisation d'une programmation culturelle structurée, favorisant la reconnaissance et l'appropriation des thématiques des pôles par les habitants du territoire et la construction d'une image territoriale forte en prise avec ses domaines d'excellence.
- ***Favoriser la coopération territoriale européenne***

Enfin un axe coopération doté de 180 180 € favorisera des échanges d'expériences avec d'autres territoires ruraux européens sur les thématiques de la Haute Qualité de Vie.